



**Agence  
Immobilière  
du Lagon**

## BARÈME D'HONORAIRES

### 1°) VENTE

Tous types de mandat

Prix de vente jusqu'à 50 000 €	15 % TTC avec un minimum de 4 000 € TTC
De 51 000 à 100 000 €	13 % TTC
De 101 000 à 150 000 €	10 % TTC
De 151 000 à 250 000 €	9,3 % TTC
De 251 000 à 300 000 €	8 % TTC
De 301 000 à 400 000 €	6 % TTC
De 401 000 à 2 599 999 €	5,5 % TTC
> à 2 600 000 €	4 % TTC

Les montants s'entendent TVA comprise au taux en vigueur de 8,50 %

La commission d'agence est incluse dans le prix de vente affiché, à la charge des vendeurs

### 2°) FONDS DE COMMERCE – DROITS AU BAIL « Vente »

Tous types de mandat

Prix de vente jusqu'à 50 000 €	15 %
De 50 001 à 199 999 €	13 %
> à 200 000 €	9,3 %

Honoraires exprimés HORS TVA 8,50 %



# Agence Immobilière du Lagon

## 3°) LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (loi du 6/07/1989)

### Honoraires à la charge du locataire :

Visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m <sup>2</sup>
Réalisation de l'état des lieux	3 € TTC / m <sup>2</sup>

### Honoraires à la charge du bailleur :

Visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m <sup>2</sup>
Réalisation de l'état des lieux	3 € TTC / m <sup>2</sup>
Honoraires d'entremise et négociation	Plafond 50% HT du loyer TTC

### Locaux : baux de droit commun PARTICULIERS

75% HT du loyer mensuel à la charge du bailleur
75% HT du loyer mensuel à la charge du locataire

### Locaux : baux de droit commun PROFESSIONNELS

25% HT du loyer annuel à la charge du locataire
---

## 4°) LOCATION IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Tous types de mandat

Baux commerciaux et professionnels	12,5% HT du loyer annuel à la charge du preneur
------------------------------------	---